

N°2024-10/89B

---

**Objet : MARCHÉ DE TRAVAUX DE GENIE CIVIL POUR LES PASSERELLES DE LA LIAISON STRUCTURANTE DURABLE TRANCHE 1 – LES MASSARDES - AVENANT N°1.**

---

L'an deux mille vingt-quatre, le 30 octobre, le Bureau du Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h00, au Centre José Arriéta à Saint-Cyprien, sous la présidence de Monsieur Thierry DEL POSO, Président.

Nombre de membres afférents au Bureau :	10	Vote :	Pour :	9
En exercice :	10		Contre :	0
Présents :	9		Abstention :	0

**Présents :** Dominique ANDRAULT, François BONNEAU, Thierry DEL POSO, Christophe MANAS, Robert OLIVE, Nathalie PINEAU, Jean ROMEO, Louis SALA, Jean-Jacques THIBAUT.

**Absent excusé :** Jean-André MAGDALOU.

**Secrétaire de séance :** Jean ROMEO

**Date de convocation :** 23 octobre 2024

---

Le Président expose à l'assemblée,

La Communauté de Communes Sud Roussillon a notifié en date du 11 décembre 2023, un marché N° 20231263M de travaux de génie civil et la fourniture et pose de 2 passerelles sur la Liaison Structurante Durable Tranche 1 (d'Alénia à Saint-Cyprien) sur les communes de Saint-Cyprien et d'Alénia, avec le groupement RAZEL-BEC-PECH ALU INTERNATIONAL, à hauteur de 367 554.50 € HT.

A la demande du bureau de contrôle, les ouvrages des passerelles ont été reclassés en classe 2 vis-à-vis du risque parasismique durant la phase préparatoire et de fait, des études supplémentaires ont été réalisées.

Ainsi, l'entreprise mandataire a proposé d'adapter le système de fondation des passerelles en fonction des notes et calculs géotechniques obtenus. Ainsi, la réalisation de micropieux a été remplacée par une fondation par gros béton comme l'avait également proposé l'étude G2 PRO, en alternative, en phase de conception.

Aussi, après visa du bureau de contrôle et du maître d'œuvre, la solution a été validée car moins destructrice pour la berge et économiquement plus avantageuse.

Donc, les systèmes de fondation ont été réalisés par le mandataire RAZEL BEC.

A la demande du maître d'ouvrage les gardes corps thermolaqués prévus initialement ont été remplacés par des gardes corps en aluminium plus durables.

Enfin, un platelage bois exotique en lame de 33 mm d'épaisseur a aussi été mis en œuvre afin de renforcer la pérennité de l'ouvrage et s'adapter aux usages équestres.

En conséquence, la modification des travaux a une incidence financière sur le montant du marché public et se traduit comme suit :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 367 554.50 €
- Montant TTC : 441 065.40 €
- % d'écart introduit par l'acte modificatif : - 6.35 %

Ainsi, le nouveau montant du marché public s'établit comme suit :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 344 210.00 €
- Montant TTC : 413 052.00 €

**EN CONSEQUENCE LE BUREAU, APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, ET A L'UNANIMITE DES PRESENTS,**

↳ **APPROUVE** l'avenant n°1 du marché n°20231263M, tel que présenté,

↳ **AUTORISE** le Président ou son Représentant dument habilité, à signer l'avenant et tout acte utile en la matière,

↳ **CHARGE** le Directeur Général des Services de l'exécution de la présente délibération qui sera portée à la connaissance du Conseil de Communauté.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme,  
Le Président**

